



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le mardi 07 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 6^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 1^{er} octobre 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène, *Maire* – MAGLOIRE Claude, *Adjoint* – OTTO AZINCOURT Josette, *Adjoint* – RENIER Renaud, *Adjoint* – MARCIN Dany, *Adjoint* – RUPAIRE Justin, *Adjoint* – EUGENIE Gilberte, *Adjoint* – RENIER Philippe, *Adjoint* – HATILIP ROCH Achille, *Adjoint* – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – SAINT-VAL Marie-Agnès – GILLES Christelle – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence.....(28)

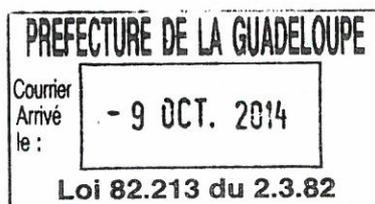
Représenté : LIBER Jean-Luc (*ayant donné procuration à Monsieur FAUSTA Jimmy*).....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N°01
CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
CENTRES BOURGS : DOSSIER DE CANDIDATURE
ET PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la lettre datée du 25 juin 2014 de Madame la Préfète de la Région Guadeloupe indiquant à la commune de Trois-Rivières qu'elle faisait partie des quatre territoires sélectionnés en Guadeloupe pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en faveur de la revitalisation des Centres-Bourgs ;
- **Considérant** que la ville de Trois-Rivières est déjà inscrite dans un processus de revitalisation de son centre à travers son opération « Revitalisation du Centre Ville de Trois-Rivières », dont une première tranche est en cours de réalisation ;
- **Considérant** que la candidature de la commune est portée conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre et s'inscrit dans le cadre d'une réflexion d'aménagement du territoire communautaire ;
- **Considérant** que l'objectif majeur de la candidature à l'AMI est de compléter l'opération communale de revitalisation du centre bourg en prenant en compte le traitement de la problématique du Logement et de l'Activité Economique par l'apport de réponses aux enjeux du territoire communal et communautaire ;



Après en avoir délibéré,

..../....

.../...

A l'unanimité,

FAIT ACTE de candidature conjointement avec la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Centres-Bourgs » lancé par le Gouvernement.

APPROUVE le dossier de candidature de la Ville de Trois-Rivières pour l'AMI « Centre-Bourg », tel que joint en annexe.

ADOpte le plan de financement prévisionnel de ce projet tel que détaillé ci-après :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Ingénierie (75000x 6)	450 000,00 €	Financement AMI	554 000,00 €
Etudes	100 000,00 €		
Concertation de la population	15 000,00 €	Ville de Trois-Rivières et Autres financeurs	26 000,00 €
Communication	15 000,00 €		
Sous Total :	580 000,00€	Sous Total :	580 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Logement (réhabilitation + construction nouvelle)	10 656 000,00 €	Crédit Etat (LBU logements)	5 328 000,00 €
Aménag. & Equip. de proximité	12 895 000,00 €	FEDER/FEADER (49% du coût autre que logement)	7 004 550,00 €
		Prêt bailleurs sociaux (logement)	5 073 000,00 €
Activités commerciales	1 100 000,00 €	Apport perso (réhab.)	255 000,00 €
Accompagnement social	300 000,00 €	Trois-Rivières/CASBT/CR/CG (51% du coût autre que logement)	7 290 450,00 €
Total	24 951 000,00 €	Total	24 951 000,00 €

DONNE au Maire tout pouvoir pour mener toute discussion et démarches relatives à cette affaire.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

